



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2025

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 14 mars 2025

Sous la présidence de M. Georges Pfister, maire,
Nombre des conseillers élus : 29 - Quorum : 15 - Conseillers en fonction : 28

Présents ou représentés : 26

Georges Pfister, Cécile Braun, Michèle Garcia, Philippe Dettling, Laurence Vollmar, Christophe Lutz, Carine Durr, Jean-Luc Kauffmann, Anne Gillig, Muriel Hadi, Valérie Schmitt, Jean Heintz, Sylvie Wilt, Christian Heintz, Stéphanie Schneider, Emmanuelle Devoise, Thomas Heschung, Véronique Chenneville, Thomas Gillig, Océane Welker, Jean-Marc Winckel, Laetitia Glasser, Pierre Schott, Emmanuel Willer, Philippe Ulrich, Sandrine Laugel,

Absents excusés 2

Eric Winckel, Arnaud Wietrich,

Secrétaire de séance Michèle Garcia, 1^{ère} adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation du secrétaire de séance
 - 2 Approbation du procès-verbal du 16/12/2024
 - 3 Déclassement d'un immeuble pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune
 - 4 Bail Café du Foyer
 - 5 Création de postes pour faire face à des besoins saisonniers et autorisation de recrutement
 - 6 Prolongation d'un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences
 - 7 Convention de partenariat entre la CEA et la commune de Hochfelden en faveur du développement des bibliothèques en Alsace
 - 8 Vente de deux parcelles
 - 9 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec M. Anthony NONNENMACHER
 - 10 Présentation du budget scolaire 2025
 - 11 Approbation du compte financier unique 2024
 - 12 Affectation du résultat 2024
 - 13 Débat d'orientation budgétaire 2025
- Divers et informations

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
1^{er} point à l'ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le maire propose la candidature de Madame Michèle Garcia.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Michèle Garcia, comme secrétaire de séance.

Vote : à l'unanimité

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
2^e point à l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 16/12/2024

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,

- adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16/12/2024

Vote : à l'unanimité

3. Domaines et Patrimoine
3.5 Actes de gestion du domaine public
3^{ème} point à l'ordre du jour : Déclassement d'un immeuble pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune

Par délibération en date du 19 novembre 2024, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente de la parcelle à Hochfelden, cadastrée section 5 N°117 d'une superficie de 31 centiares au profit de Monsieur Jean-Louis HEINTZ.

Il apparait cependant que cette parcelle n'est pour l'heure pas inscrite au Livre Foncier, du fait qu'elle faisait partie du domaine public communal.

Compte tenu de sa situation, il apparait que cette parcelle n'est plus affectée au domaine public, ni à l'usage direct du public depuis de nombreuses années.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation du bien situé à HOCHFELDEN, cadastré section 5 N°117,

- DECIDE, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, de déclasser l'immeuble situé à HOCHFELDEN, cadastré section 5 N°117 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire de contacter Maître BECHMANN, Notaire à Hochfelden, afin qu'il procède aux démarches auprès du Livre Foncier afin d'obtenir une première inscription de bien,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'inscription au Livre Foncier et tous documents et actes notariés dans le cadre de la vente du bien.

3. Domaine et patrimoine

3.3 Locations

4^{ème} point à l'ordre du jour : Bail Café du Foyer

Le 21 mai 2024, Mlle PETER Patricia a fait une demande à la mairie afin de pouvoir exploiter le café du Foyer.

- Considérant l'article L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Considérant la fermeture du café depuis le 31 mai 2024 ;
- Considérant l'intérêt local de sauvegarder l'exploitation du CAFE DU FOYER ;
- Il y a lieu d'autoriser le Maire à signer le contrat de location - gérance à intervenir.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Décide de confier la location-gérance du café « LE FOYER sis 4 Rue de l'Abbé Weisrock à Hochfelden à la société « Le FOYER » EURL, immatriculation en cours, dont la gérante est Mademoiselle PETER Patricia
- Autorise le Maire à signer un bail commercial avec la société « Le Foyer », immatriculation en cours, pour l'exploitation du Café du Foyer
- Fixe la date d'effet de ce bail au 01/04/2025
- Fixe la durée du bail à un an, renouvelable par tacite reconduction
- Fixe le montant du loyer mensuel hors charges à 700,00€ net (sept cents euros) révisable selon l'indice de référence des loyers commerciaux soit un loyer annuel net de 8.400 € HC (huit mille quatre cents euros net hors charges)
- Fixe le montant des charges mensuelles relatives à l'entretien des parties à 100,00 € (cent euros)
- Fixe le recouvrement du 1^{er} loyer avec charges au 1^{er} mai 2025
- Demande l'ouverture d'un service soumis à TVA pour la gestion du Café du Foyer
- Autorise le Maire ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente décision et à effectuer les démarches nécessaires

Vote : à l'unanimité

4. Fonction Publique

4.2 Personnel contractuels

5^e point à l'ordre du jour : Création de postes pour faire face à des besoins saisonniers et autorisation de recrutement

Depuis de nombreuses années, la commune emploie des jeunes durant la saison estivale pour faire face à l'accroissement momentané des travaux dans le domaine des espaces verts notamment.

S'agissant d'emplois de non-titulaires, les contrats d'engagement sont établis sur les bases de l'application de l'article L332-23 alinéa 2 du Code Général de la fonction publique territoriale pour faire face à un besoin saisonnier (période maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois).

Il est précisé que les agents non titulaires sont des agents publics non-fonctionnaires. Leur recrutement est direct et n'emprunte pas la voie du concours.

Par ailleurs, l'engagement d'agents non titulaires de droit public n'entraîne pas leur titularisation. Le système de la carrière ne s'applique donc pas à ces personnels.

En 2015, la commune avait recruté 8 jeunes pour assurer des tâches d'entretien des espaces verts (arrosage) ou de la voirie (balayage, vidange des poubelles...) voire d'aide ponctuelle sur les chantiers (peinture), 7 jeunes en 2016 dont 1 dans les services administratifs, 7 jeunes en 2017, 10 jeunes en 2018, dont 2 dans les services administratifs, 9 jeunes en 2019, dont 2 dans les services administratifs, 12 jeunes en 2020, dont 3 dans les services administratifs, 11 jeunes en 2021 dont 1 dans les services administratifs, 11 jeunes en 2022 dont 3 dans les services administratifs, 12 jeunes en 2023 dont 1 dans les services administratifs, 10 jeunes en 2024 dont 1 dans les services administratifs.

Selon le centre de gestion de la fonction publique territoriale, il y a lieu de créer ces postes chaque année par une délibération expresse. En effet, l'année de la conclusion des contrats de travail doit correspondre à l'année durant laquelle les postes sont ouverts.

A cet effet, et en vue de la saison estivale 2025, il est proposé de créer :

- 1 emploi en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2025
- 2 emplois en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2025
- 1 emploi en qualité d'adjoint administratif non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2025
- 8 emplois en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025
- 1 emploi en qualité d'adjoint administratif non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025
- 8 emplois en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} août au 31 août 2025
- 1 emploi en qualité d'adjoint administratif non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} août au 31 août 2025

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide de créer :

- 1 emploi en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2025
- 2 emplois en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2025
- 1 emploi en qualité d'adjoint administratif non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2025
- 8 emplois en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025
- 1 emploi en qualité d'adjoint administratif non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025
- 8 emplois en qualité d'adjoint technique non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} août au 31 août 2025
- 1 emploi en qualité d'adjoint administratif non titulaire (saisonnier) à temps complet pour la période du 1^{er} août au 31 août 2025

Les attributions consisteront à assurer l'entretien des espaces verts et des espaces publics en général et à apporter des aides ponctuelles au niveau des chantiers et de l'entretien des bâtiments. Les attributions

porteront également, selon besoin, sur des tâches administratives, d'archivage et d'activité ponctuelle à l'accueil.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Autorise le Maire à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions précitées et à fixer les dispositions individuelles relatives à chaque contrat.

Autorise le Maire à signer les contrats d'engagement.

Charge le Maire de l'ensemble des formalités liées à l'exécution de la présente décision.

Vote : à l'unanimité

4. Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

6^e Point de l'ordre du jour : Prolongation d'un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »

Le Maire informe l'assemblée :

La circulaire DGEFP n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, voit les contrats aidés se transformer en Contrat PEC « Parcours Emploi Compétences ». Leur mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Ce contrat a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-046 du 06 février 2025 portant montants et conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les parcours emploi compétences et les contrats initiative emploi en région Grand Est.

Vu la délibération en date du 20/09/2022 autorisant Monsieur le Maire à établir un contrat emploi compétences.

Vu la délibération en date du 11/04/2024 autorisant Monsieur le Maire à prolonger un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de prolonger un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01/05/2025.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Département et du contrat de travail à durée déterminée, pour une prolongation de 6 mois.

Le Maire propose à l'assemblée :

La prolongation d'un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour les fonctions d'agents de propreté à raison de 35h/semaines, pour une durée de 6 mois avec une rémunération basée sur le SMIC.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de charger le Maire à mettre en œuvre ce recrutement et de l'autoriser à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide.
- de charger le maire de l'ensemble des formalités liées à l'exécution de la présente décision.

Vote : à l'unanimité

8. Domaine de compétence

8.9 Culture

7^{ème} point à l'ordre du jour : Convention de partenariat entre la CEA et la commune de Hochfelden en faveur du développement des bibliothèques en Alsace.

La Collectivité Européenne d'Alsace, à travers son Pôle Lecture Publique-Bibliothèque d'Alsace, accompagne au quotidien 300 bibliothèques. Elle propose aux communes de bénéficier de conseils experts de la Bibliothèque d'Alsace, de former gratuitement les bibliothécaires et les bénévoles, et de compléter les fonds documentaires de la bibliothèque grâce à des collections complémentaires.

Pour réaffirmer ce partenariat, elle souhaite signer une nouvelle convention avec chaque commune.

Avec cette convention, la Collectivité Européenne d'Alsace déploie un label à destination des bibliothèques qui travaillent en réseau. Ce label, « Carrefour des imaginaires et savoirs » permettra aux collectivités de bénéficier de nouveaux services et appuis de la Bibliothèque d'Alsace.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat (2024-2028) entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la commune de Hochfelden en faveur du développement des bibliothèques en Alsace.

Vote : à l'unanimité

3. Domaine et patrimoine

3.2 Aliénations

8^e point à l'ordre du jour : Vente de deux parcelles

Point retiré en début de séance

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes

9^e point à l'ordre du jour : Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec M. Anthony NONNENMACHER

Le conseil municipal approuve le protocole d'accord transactionnel et en valide le contenu dans sa rédaction actuelle (cf. projet de protocole joint à la présente délibération)

Ce protocole permet de mettre un terme au différend opposant les parties grâce à des concessions réciproques.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Mr le Maire à signer le protocole d'accord annexé à la présente délibération

Vote : à l'unanimité

8. Domaines de compétences

8.1 Enseignement

10^e point à l'ordre du jour : Présentation du budget scolaire 2025

Si la compétence scolaire a été transférée à la communauté de communes, il incombe à chaque municipalité de préparer le budget annuel des écoles. En effet, chaque euro dépensé par la CCPZ pour le fonctionnement de nos écoles sera refacturé à la commune par le biais de l'attribution de compensation.

Pour établir le budget, nous demandons en fin d'année aux directrices de nos écoles de nous faire les demandes qu'elles jugent nécessaire au bon fonctionnement de leur école. La commission scolaire examine ces demandes en donnant un avis qui permet de préparer le budget.

Le budget scolaire se répartit comme suit :

- Les charges à caractère général pour **173.648,00 €**
Il s'agit des vêtements de travail, de l'eau, l'électricité, du combustible, des fournitures d'entretien et du petit matériel associé, des chocolats de Pâques et des livres scolaires, des contrats de prestations de services, d'entretien et de maintenance.
- Les charges de personnel et frais assimilés pour **210.900,00 €**
Il s'agit des salaires de nos ATSEM ainsi que de toutes les charges et cotisations y afférant.
- Les autres charges de gestion courante pour **4.900,00,- €**
Il s'agit des dépenses de fonctionnement (petit matériel, fournitures, livres, abonnements, ...).

Les dépenses réelles de fonctionnement de nos écoles représentent **392.148,00 €**. Ce budget est en augmentation de **29.533,61 €** par rapport à 2024.

Attribution de compensation service 53 - Ecoles de Hochfelden		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Variation BP 2025/2024
60	Achats variation de stock	47 034,72	52 525,16	53 054,19	62 489,44	89 922,12	110 195,59	123 548,00	13 352,41
61	Services extérieurs	5 291,56	17 310,36	12 470,37	12 932,81	20 113,66	23 066,09	20 300,00	-2 766,09
62	Autres services extérieurs	12 459,27	9 292,96	17 017,58	19 820,61	27 268,37	31 580,67	29 800,00	-1 780,67
63	Impôts et taxes			0,00					0,00
011	Charges à caractère général	64 785,55	79 128,48	82 542,14	95 242,86	137 304,15	164 842,35	173 648,00	8 805,65
012	Charges de personnel	142 962,96	160 389,10	180 351,17	184 881,00	204 532,98	224 751,31	210 900,00	-13 851,31
65	Autres charges de gestion courantes	8 338,31	1 500,00	2 304,85	5 194,00	5 281,00	4 116,00	4 900,00	784,00
66	Charges Financières								0,00
67	Charges spécifiques								0,00
	Total dépenses	216 086,82	241 017,58	265 198,16	285 317,86	347 118,13	393 709,66	389 448,00	-4 261,66
042	opérations d'ordres		16 360,23	19 247,41	5 472,36	6 884,14	6 274,56	2 700,00	-3 574,56
	Dépenses totales	216 086,82	257 377,81	284 445,57	290 790,22	354 002,27	399 984,22	392 148,00	-7 836,22
64119	Atténuation des charges	2 809,87	1 786,61	35,90	563,12	2 368,84	2 684,13	2 000,00	-684,13
744	Fctva et Autres		692,97	365,66	55,42	459,81	1 900,72		-1 900,72
75588	Autres produits de gestion courante			7 100,61	420,75	3 203,30	34 517,83		-34 517,83
77	Mandats annulés/ autres		338,21	1 007,01					0,00
	Total recettes	2 809,87	2 817,79	8 509,18	1 039,29	6 031,95	39 102,68	2 000,00	-37 102,68
042	opérations d'ordres			3 086,01	3 086,00	1 089,69	267,15		-267,15
	Recettes totales	2 809,87	2 817,79	11 595,19	4 125,29	7 121,64	39 369,83	2 000,00	-37 369,83
	Flux de trésorerie en faveur CCPZ	213 276,95	254 560,02	272 850,38	286 664,93	346 880,63	360 614,39	390 148,00	29 533,61
Attribution de Compensation		2 019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	BP 2025
	Article 73211 Attribution de compensation	485 656,05	485 656,00	444 373,00	426 082,64	412 268,08	352 052,36	338 318,61	698 933,00
	credit Fiscalité	606 782,00	606 782,00	606 782,00	606 782,00	606 782,00	606 782,00	606 782,00	606 782,00
	crédit DGF	92 151,00	92 151,00	92 151,00	92 151,00	92 151,00	92 151,00	92 151,00	92 151,00
	Total recettes	698 933,00	698 933,00	698 933,00	698 933,00	698 933,00	698 933,00	698 933,00	698 933,00
	Solde dépenses scolaires	-213 276,95	-213 276,95	-254 560,02	-272 850,38	-286 664,93	-346 880,63	360 614,39	0,00
	Reste à payer en fin d'exercice			-41 283,07	-18 290,36	-13 814,55	-60 215,70	-13 733,76	-13 733,76
	Contrôle 73211	485 656,05	485 656,05	444 372,98	426 082,62	412 268,07	352 052,37		

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de Madame Laurence VOLLMAR, adjointe en charge des affaires scolaires

Prend acte et valide le budget scolaire 2025 ci-dessus

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

11^e point à l'ordre du jour : Approbation du compte financier unique 2024

Comme prévu au Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Hochfelden article 6-1 contenu des rapports financiers pour vote du budget et du compte financier unique le maire présente et commente le rapport financier CFU 2024 comprenant une synthèse

- Evolution de la section de fonctionnement depuis 2017 (création de la commune nouvelle)
- Evolution de nos épargnes
- Fiscalité
- Dotations
- Vue d'ensemble CFU 2024
- Evolution et ratio de la dette
- Exécution budgétaire

	Synthèse Financière		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	Recettes de gestion courante		3 093 757,57	3 084 326,57	2 913 901,14	2 951 043,13	3 131 639,03	3 244 138,38	3 485 467,83	3 476 541,42
	Dépenses de gestion courante		1 944 489,78	1 954 844,63	1 770 498,23	1 769 819,21	1 903 742,83	1 930 059,97	2 006 367,42	2 380 520,65
	Epargne de Gestion courante EG		1 149 267,79	1 129 481,94	1 143 402,91	1 181 223,92	1 227 896,20	1 314 078,41	1 479 100,41	1 096 020,77
	Taux Epargne de gestion		37,15%	36,62%	39,24%	40,03%	39,21%	40,51%	42,44%	31,53%
	Produits financiers					0,00				0,00
	Charges Financières		42 777,11	36 624,98	33 691,00	51 325,09	50 550,04	46 701,90	42 891,50	39 057,42
	Epargne Brute -CAF Brut		1 106 490,68	1 092 856,96	1 109 711,91	1 129 898,83	1 177 346,16	1 267 376,51	1 436 208,91	1 056 963,35
	Taux Epargne Brute		35,77%	35,43%	38,08%	38,29%	37,60%	39,07%	41,21%	30,40%
	Recettes exceptionnelles		217 166,86	54 736,18	9 843,51	5 096,44	456 113,29	11 983,54	2 128 431,20	161,20
	Depenses exceptionnelles		44 627,44	1 000,00			780,00			638,67
Epargne Brute - CAF brut retraité		1 279 030,10	1 146 593,14	1 119 555,42	1 134 995,27	1 633 459,45	1 278 580,05	3 564 640,11	1 056 485,88	
Taux Epargne Brute retraité		38,63%	36,53%	38,29%	38,39%	45,53%	39,27%	63,50%	30,39%	
Opérations d'ordres		298 836,92	140 192,63	148 699,28	176 826,70	592 499,10	154 277,61	2 276 560,97	139 362,75	
Report Résultat n- 1										
Résultat comptable de Fonction.		980 193,18	1 006 400,51	970 856,14	958 168,57	1 040 960,35	1 124 302,44	1 288 079,14	917 123,13	
Investissement	Recettes réelles		701 788,25	513 774,48	1 616 264,13	2 587 183,04	830 285,56	427 268,27	382 027,70	642 511,00
	Dépenses réelles		1 463 319,63	1 299 797,82	3 497 414,97	2 627 134,98	1 191 348,41	2 805 248,38	2 039 635,70	1 976 799,97
	Resultat courant investissement		-761 531,38	-786 023,34	-1 881 150,84	-39 951,94	-361 062,85	-2 377 980,11	-1 657 608,00	-1 334 288,97
	Opérations d'ordres		298 836,92	130 192,63	148 699,28	176 826,70	592 499,10	154 277,61	2 276 560,97	139 362,75
	Résultat de l'exercice		-462 694,46	-655 830,71	-1 732 451,56	136 874,76	231 436,25	-2 223 702,50	618 952,97	-1 194 926,22
	Report Résultat n- 1		1 239 519,26	1 757 017,98	2 117 587,78	1 355 992,36	2 451 035,69	3 723 432,29	2 624 032,23	4 531 064,34
Résultat comptable d'invest.		776 824,80	1 101 187,27	385 136,22	1 492 867,12	2 682 471,94	1 499 729,79	3 242 985,20	3 336 138,12	
Résultat de Cloture		1 757 017,98	2 107 587,78	1 355 992,36	2 451 035,69	3 723 432,29	2 624 032,23	4 531 064,34	4 253 261,25	
Reste à réaliser		-897 795,00	-254 731,40	-2 694 910,86	-790 651,02	-1 554 445,39	-852 821,26	-914 551,40	-1 378 428,55	
Recettes à réaliser		859 222,98	1 852 856,38	2 000 000,00	661 081,50	2 168 986,90	1 771 210,97	3 616 512,94	2 874 832,70	
Disponibilités en fin d'exercice										
En 2019 transfert de la compétence scolaire à la CCPZ avec participation financière de la commune pour la totalité du budget scolaire. Montant comptabilisé en attribution de compensation.										

Charges de la dette			
Encours de la dette /Population			Ratio 26
Exercice	Encours de la dette	Population totale	Dettes par habitants
2017	2 455 896 €	3 971	618 €
2018	2 344 945 €	3 992	587 €
2019	2 440 472 €	3 997	611 €
2020	4 137 375 €	4 025	1 028 €
2021	3 834 190 €	4 046	948 €
2022	3 530 914 €	4 086	864 €
2023	3 227 547 €	4 101	787 €
2024	2 924 086 €	4 096	714 €
2025	2 620 532 €	4 092	640 €
2026	2 316 881 €	4 092	566 €
2027	2 013 134 €	4 092	492 €
2028	1 709 289 €	4 092	418 €

Annuité de la dette /population			Ratio 27
Exercice	Annuité de la dette	Population totale	Dettes par habitants
2017	283 038 €	3 971	71 €
2018	147 576 €	3 992	37 €
2019	138 164 €	3 997	35 €
2020	354 421 €	4 025	88 €
2021	353 736 €	4 046	87 €
2022	349 978 €	4 086	86 €
2023	346 264 €	4 101	84 €
2024	342 545 €	4 096	84 €
2025	338 827 €	4 092	83 €
2026	335 108 €	4 092	82 €
2027	331 390 €	4 092	81 €
2028	327 672 €	4 092	80 €

Encours de la Dette / Recettes réelles de Fonctionnement			
			Ratio 28
Exercice	Encours de la dette	Recettes réelles Fonct.	Durée de remboursement
2017	2 455 896 €	3 310 924	0,74
2018	2 344 945 €	3 139 063	0,75
2019	2 440 472 €	2 923 745	0,83
2020	4 137 375 €	2 956 140	1,40
2021	3 834 190 €	3 587 752	1,07
2022	3 530 914 €	3 256 122	1,08
2023	3 227 547 €	5 613 899	0,57
2024	2 924 086 €	3 476 703	0,84
2025 P	2 620 531 €	3 482 997	0,75
2026 P	2 316 881 €	3 000 000	0,77

CFU 2024 -Execution budgétaire - Vote CFU

Dépenses de Fonctionnement		BP 2024	CFU 2024	Variation	
60	Achats et variations des stocks	272 277,00	305 222,35	32 945,35	12,10%
61	Services Extérieurs	335 121,00	370 951,97	35 830,97	10,69%
62	Autres services Extérieurs	162 802,00	187 053,59	24 251,59	14,90%
63	Impôts et Taxes	23 230,00	18 149,85	-5 080,15	-21,87%
S/Total	O11 Charges à caractère Général	793 430,00	881 377,76	87 947,76	11,08%
012	Charges de personnel et Frais assi.	904 343,00	753 466,28	-150 876,72	-16,68%
014	Atténuation de Produits FNGIR	203 605,00	209 454,00	5 849,00	2,87%
014	AC: budget des écoles	60 216,00	60 215,71	-0,29	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	466 895,00	476 006,90	9 111,90	1,95%
66	Charges Financières	40 003,00	39 057,42	-945,58	-2,36%
67	Charges Exceptionnelles	1 000,00	638,67	-361,33	-36,13%
022	Dépenses imprévues			0,00	
Dépenses réelles de Fonctionnement		2 469 492,00	2 420 216,74	-49 275,26	-2,00%
	Opérations d'ordres	127 644,75	139 362,75	11 718,00	9,18%
Dépenses de Fonctionnement		2 597 136,75	2 559 579,49	-37 557,26	-1,45%
Virement à la section d'investissement		829 513,25	917 123,13	87 609,88	10,56%
Totaux dépenses de Fonctionnement		3 426 650,00	3 476 702,62		
Recettes de Fonctionnement		BP 2024	CFU 2024	Variation	
13	Atténuation de Charges	18 000,00	2 152,44	-15 847,56	
70	Produits services , Vtes directes	97 765,00	72 475,63	-25 289,37	-25,87%
731	Fiscalité -impôt sur les ménages	1 713 026,00	1 754 536,00	41 510,00	2,42%
####	AC - dépenses scolaires	-346 880,00	-346 880,64	-0,64	0,00%
####	AC -Fiscalité et Dotations	698 933,00	698 933,00	0,00	0,00%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	206 848,00	202 502,76	-4 345,24	-2,10%
741	Dotations Globales de Fonctionnement	683 726,00	698 191,00	14 465,00	2,12%
74	Autres dotations et participations	203 232,00	210 598,77	7 366,77	3,62%
75	Autres produits de gestion courante	152 000,00	184 032,46	32 032,46	21,07%
76	Produits financiers			0,00	
77	Produits spécifiques		161,20	161,20	
79	Transfert de Charges			0,00	
Recettes réelles de Fonctionnement		3 426 650,00	3 476 702,62	50 052,62	1,46%
	Opérations d'ordres				
Recettes de Fonctionnement		3 426 650,00	3 476 702,62		

Dépenses d'investissements		BP 2024	CFU 2024		
013	Remboursements d'emprunts	303 461,00	303 460,47		
165	Dépôts et cautionnements		700,00	Dépenses d'équipement	
20	Dépenses D'équipements	3 725 150,93	1 672 639,50	RAR	1 378 428,55
020	RAR -Reste à réaliser			Total	3 051 068,05
Dépenses réelles investissements		4 028 611,93	1 976 799,97	Var; avec BP	-977 543,88
	Opérations d'ordres	538,50	538,50		
Dépenses d'investissemets		4 029 150,43	1 977 338,47		
Recettes d'investissements		BP 2024	CFU 2024		
016	Financement par l'emprunt				
	Dépôts et cautionnements				
10	Fctva	150 000,00	251 646,80	101 646,80	
	Taxes d'aménagement	50 000,00	283 785,71	233 785,71	
	Subventions concours Financier	278 173,74	107 078,49	-171 095,25	
26	Paticipations et créances rattachées				
45	Opérations pour compte de tiers				
Recettes réelles investissements		478 173,74	642 511,00		
	Opérations d'ordres	128 183,25	139 901,25		
Recettes d'investissements		606 356,99	782 412,25		
Resultats reportés		4 531 064,34	4 531 064,34		
Virement de la section de Fonctionnement		829 513,25	917 123,13	87 609,88	10,56%
Totaux investissements		5 966 934,58	6 230 599,72		
Fond de Roulement		1 937 784,15	4 253 261,25		

Décision

Le conseil municipal

Sous la présidence de Madame Michèle GARCIA, première adjointe, le maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Madame Michèle GARCIA

- ✓ Approuve le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus

Vote : à l'unanimité

7. Finances locales
 7.1 Décisions budgétaires
12^e point à l'ordre du jour : Affectation du résultat 2024

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Le compte financier unique relatif à l'exercice 2024 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **917.123,13 €** et un excédent cumulé d'investissement de **3.336.138,12 €** pour un résultat global de l'exercice de **4.253.261,25 €**.

Ces montants ne prennent pas en compte les restes à réaliser de la section d'investissement communiqués au comptable du trésor. Ces restes à réaliser s'établissent à **1.378.428,55 €** en dépenses, et seront repris au budget primitif 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement dans son intégralité, soit **917.123,23 €**, au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.

Cette démarche traduit une nouvelle fois la volonté de la municipalité de privilégier les investissements. Au final, ce mouvement financier constitue un prélèvement au niveau de la section de fonctionnement, donc sur les ressources propres de la commune, pour financer des dépenses d'investissement tout en permettant de limiter le recours à l'emprunt.

CFU 2024 M 57		Totaux par sections		
		Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement				
	Opérations courantes	2 420 216,74	3 476 702,62	1 056 485,88
	Opérations d'ordre	139 362,75		-139 362,75
	Sous total	2 559 579,49	3 476 702,62	917 123,13
	Reprise solde N - 1		0,00	0,00
	Virement entre section	0,00		0,00
	Total	2 559 579,49	3 476 702,62	917 123,13
Investissement				
	Opérations courantes	1 976 799,97	642 511,00	-1 334 288,97
	Opérations d'ordre	538,50	139 901,25	139 362,75
	Sous total	1 977 338,47	782 412,25	-1 194 926,22
	Reprise solde N - 1		4 531 064,34	4 531 064,34
	Virement entre section			0,00
	Total	1 977 338,47	5 313 476,59	3 336 138,12
Totaux				
	Opérations courantes	4 397 016,71	4 119 213,62	-277 803,09
	Opérations d'ordre	139 901,25	139 901,25	0,00
	Sous total	4 536 917,96	4 259 114,87	-277 803,09
	Reprise solde N - 1	0,00	4 531 064,34	4 531 064,34
	Virement entre section	0,00	0,00	0,00
	Total	4 536 917,96	8 790 179,21	4 253 261,25
	Dépenses restant à réaliser			
	Recettes à Réaliser			-1 378 428,55
	Excédent Disponible			2 874 832,70

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 comme suit :
 - ✓ Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : 917.123,13 €
 - ✓ Résultat de fonctionnement reporté au 002 : 0 €

Vote : à l'unanimité

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

13^e point à l'ordre du jour : Débat d'orientation budgétaire 2025

Définition

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3.500 habitants ou plus. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT^o) précise :

Le débat doit précéder l'examen du budget et doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget, doit faire l'objet d'une délibération sans caractère décisionnel.

Présenté par le maire le débat d'orientation budgétaire dans l'objectif d'améliorer la transparence financière portera sur l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, l'évolution des besoins de financement.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus de saisir le contexte, de comprendre **le motif des orientations budgétaires** proposées par le Maire.

L'exécutif n'a pas l'obligation de justifier de manière détaillée le bienfondé de son budget (sera fait lors des votes budgétaires).

Projection évolution du Fonds de roulement

Vu la fin de mandat, le maire présente une vue d'ensemble sur l'évolution budgétaire jusqu'à fin 2026.

Cne Hochfelden		Vue ensemble DOB 2025 du 22/03/2025					
Fonctionnement Dépenses		2023	2024	DOB 2025		P 2026	
60	Achats et variations des stocks	221 666,03	305 222,35	374 605,00		3,00%	385 843,15
61	Services extérieurs	273 384,56	370 951,97	414 488,00		3,00%	426 922,64
62	Autres services extérieurs	167 601,12	187 053,59	222 860,00		3,00%	229 545,80
63	Impôts et taxes	22 405,17	18 149,85	27 952,00		0,20%	28 007,90
011	Charges à caractère général	685 056,88	881 377,76	1 039 905,00	17,99%	2,92%	1 070 319,49
012	Charges de personnel et Frais assimilés	667 573,22	753 466,28	855 363,00	13,52%	3,00%	881 023,89
014	Atténuation des Produits	203 230,00	209 454,00	200 705,00		3,00%	206 726,15
014	Attribution de compensation 739211	13 814,55	60 215,71	13 733,76			13 733,76
65	Autres charges de gestion courante	436 692,77	476 006,90	460 776,40		5,00%	483 815,22
Total des dépenses de gestion courante		2 006 367,42	2 380 520,65	2 570 483,16	7,98%	3,31%	2 655 618,51
66	Charges Financières	42 891,50	39 057,42	35 271,97			31 458,00
67	Charges spécifiques		638,67	800,00			
022	Dépenses imprévues						
Total des Dépenses réelles		2 049 258,92	2 420 216,74	2 606 555,13	7,70%		2 687 076,51
	Opérations d'ordres	2 276 560,97	139 362,75	163 238,00			163 238,00
Sous total dépenses de fonctionnement		4 325 819,89	2 559 579,49	2 769 793,13			2 850 314,51
00	Résultat reporté N - 1	0,00	0,00	0,00			
Total dépenses de Fonctionnement		4 325 819,89	2 559 579,49	2 769 793,13			2 850 314,51
Fonctionnement : Recettes		2023	2024	DOB 2025			P 2026
013	Atténuation des Charges	48 398,44	2 152,44	4 000,00			4 000,00
70	Produits de services et ventes directes	63 956,78	72 475,63	42 875,00			42 875,00
731	Fiscalité locale	1 662 834,00	1 754 536,00	1 776 360,00	1,24%		1 776 300,00
73	Autres impôts et taxes	229 440,54	202 502,76	175 610,00			175 610,00
73	AC dépenses scolaires	-286 664,92	-346 880,64	-360 615,00			-360 615,00
73	AC fiscalite et DGF	698 933,00	698 933,00	698 933,00			698 933,00
741	Dotation Globale de Fonctionnement	683 726,00	698 191,00	698 191,00			698 191,00
74	Autres participations	207 455,54	210 598,77	180 171,00			180 171,00
75	Autres produits de gestion courante	177 388,45	184 032,46	289 673,00			289 673,00
Total des recettes de gestion courante		3 485 467,83	3 476 541,42	3 505 198,00	0,82%		3 505 138,00
76	Produits Financiers			0,00			
77	Produits spécifiques	2 128 391,11	161,20	0,00			
773	Mandats annuls	40,09					
Total des recettes réelles		5 613 899,03	3 476 702,62	3 505 198,00	0,82%		3 505 138,00
	Opérations d'ordres			0,00			
Sous total recettes de fonctionnement		5 613 899,03	3 476 702,62	3 505 198,00			3 505 138,00
00	Résultat reporté N - 1			0,00			0,00
Total Recettes de Fonctionnement		5 613 899,03	3 476 702,62	3 505 198,00			3 505 138,00
Resultat comptable Fonctionnement		1 288 079,14	917 123,13	735 404,87			654 823,49
Investissement : dépenses		2023	2024	DOB 2025			P 2026
016	Remboursements d'emprunts	303 367,52	303 460,47	303 555,00			303 651,00
165	Dépôts et cautionnements		700,00				
20- 23	Dépenses D'équipements	1 736 268,18	1 672 639,50	743 497,73			
	Reste à réaliser N -1			1 378 428,55			
204	Subventions d'équipements versées						
027	Autres immobilisations financières						
045	Opérations pour cpte de tiers						
Dépenses réelles investissements		2 039 635,70	1 976 799,97	2 425 481,28			303 651,00
	Opérations d'ordres	0,00	538,50	0,00			0,00
Dépenses d'investissements		2 039 635,70	1 977 338,47	2 425 481,28			303 651,00
00	Résultat reporté N - 1	0,00					
Total Depenses d'investissement		2 039 635,70	1 977 338,47	2 425 481,28			303 651,00

Investissement : Recettes		2023	2024	DOB 2025	P 2026
016	Financement par l'emprunt				
016	Dépôts et cautionnements	1 180,00			
10	Fctva	175 336,14	251 646,80	150 000,00	40 000,00
	Taxes d'aménagements	89 963,78	283 785,71	100 000,00	50 000,00
	Subventions - concours Financiers	115 547,78	107 078,49	171 096,00	
20	ventes de terrains			130 000,00	
45	Opérations de comptes pour tiers				
Recettes réelles investissements		382 027,70	642 511,00	551 096,00	90 000,00
	Opérations d'ordres	2 276 560,97	139 901,25	163 238,00	163 238,00
Recettes d'investissements		2 658 588,67	782 412,25	714 334,00	253 238,00
00	Résultat reporté N - 1	2 624 032,23	4 531 064,34	4 253 261,25	3 278 518,84
Total Recettes d'investissement		5 282 620,90	5 313 476,59	4 967 595,25	3 531 756,84
Resultat comptable Investissement		3 242 985,20	3 336 138,12	2 543 113,97	3 228 105,84
Resultat de l'exercice		4 531 064,34	4 253 261,25	3 278 518,84	3 882 929,33
Restes à Réaliser -Dépenses		914 551,40	1 378 428,55	0,00	0,00
Restes à Réaliser -Recettes			0,00	0,00	0,00
Disponible après RAR		3 616 512,94	2 874 832,70	3 278 518,84	3 882 929,33

Investissements pluriannuels

Priorité au Groupe Scolaire Intercommunal de Hochfelden avec une participation financière de la commune à hauteur de 7.150.000,00 euros. Ce qui laisse peu de place à d'autres investissements en 2025/2026 afin de renforcer au maximum nos fonds propres.

Projets dépenses d'équipements DOB 2025			
			Ttc
Reste à réaliser au 31/12/2024		1 378 428,55	
BP 2025		743 497,73	2 121 926,28
Voiries Schaffhouse S/zorn		707 000,40	
Voiries Hochfelden		1 080 000,00	1 787 000,40
Meteor et Rue du Gal Gouraud		2 034 936,00	2 034 936,00
Restauration vestiaires ASH		1 315 200,00	
Eclairage des stades		213 843,00	1 529 043,00
GSI Groupe scolaire intercommunal		7 150 000,00	7 150 000,00
Lot Hirondelles III - Raccordement GSI		514 195,20	514 195,20
		15 137 100,88	15 137 100,88
Dossiers non chiffrés			
Stade FC Schaffhouse S/Z			
Pistes cyclables			
Projets voiries medecin			
Acquisition garag Hammann			
Etangs de pêche			
Eglise ST Sébastien			

Diverses hypothèses de financement ainsi que leur incidence financière (frais financiers, épargne brute, endettement, sont communiquées lors de ce débat.

Décision

Le conseil municipal,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur rapport du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Clôture 12h30